



DÉLIBÉRATION

Conseil Municipal
Séance du 12/09/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 14

Représentés : 3

Nbre de suffrages : 17

Date de convocation

05/09/2025

Date d'affichage

08/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LECLERE Dominique.

Etaient présents :

Mme BARRE Sonia, Mme BOURSCHEIDT Isabelle, M. DADDA Bachir, M. DA SILVA Manuel, Mme DEVERRE-DUMAS Emilie, M. GODBILLOT Grégory, M. JONET Jean-Luc, M. LECLERE Dominique, Mme LONGHINI Sylvie, Mme RENARD Pascale, M. THIEBAUT Grégory, Mme MANGELINCK Céline, M. DUHAMEL Guy, Mme ROMAGNY Anne-Sophie.

Procuration(s) :

M. BOURDAIRE Alain donne pouvoir à M. LECLERE Dominique,
Mme HENOUX Gaëlle donne pouvoir à Mme LONGHINI Sylvie,
M. LEROUX Thierry donne pouvoir à Mme MANGELINCK Céline.

Sont arrivés après le début de la séance :

M. ADNET Arthur est arrivé au point N°9

Etai(ent) absent(s) :

M. PARACHE Romain

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Mme BOURSCHEIDT Isabelle.

Numéro interne de l'acte : SEPTEMBRE008

Objet : Modification des tarifs communaux 2025-2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L2121-23,

Considérant qu'il convient de l'adopter,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE ;

- D'arrêter les tarifs communaux comme suit à partir du 15 octobre 2025.

LOCATION DE MATERIEL	2025 / 2026
Chapiteau 3 m x 6 m <i>Pour toute location de chapiteau, un chèque de caution de 500 € sera demandé. Une gratuité/an est accordée à chaque association. Le transport du matériel loué doit être assuré à l'aller comme au retour par l'utilisateur avec son propre matériel.</i>	51,50 €
Table (l'unité par manifestation)	3,00 €
Banc (l'unité par manifestation)	1,75 €
Chaise (l'unité par manifestation)	1,25 €
Verres « blidas » (les 50)	4,15 €
Grilles Exposition (l'unité par manifestation)	3,00 €
Barrière (par jour et par barrière) <i>(l'utilisation à l'extérieur de la commune est possible, cependant le transport ne pourra être assuré par le personnel communal)</i>	4,15 €
Carte de musculation (facturé en cas de perte)	10.00€
Intervention du personnel communal avec équipement (tracteur, benne, chauffeur) (tarif horaire, uniquement dans le périmètre communal)	24,40 €

DROITS DE PLACE	2025 / 2026
Mètre linéaire commerçants du marché	0,62 €
Marchés "animés" (marchés nocturnes et marché de Noël)	10,00 €
Buvette fête patronale (hors associations)	145,00 €
Mètre linéaire Brocante - Vide-greniers (les 3 m)	8,50 €
Redevance annuelle d'occupation commerciale du domaine public (le m²) <i>Terrasses de café / restaurants / commerces</i>	7,50 €
Forain présentant des attractions (pour la durée de la fête patronale)	
< 10 m² (forfait)	11,50 €
de 11 m² à 40 m²	2,00 €
de 41 m² à 70 m²	1,65 €
de 71 m² à 150 m²	1,35 €
de 151 m² à < 250 m²	1,25 €

LOCATION SALLES	2025 / 2026
Mairie	
Salle de Formation	43,00 €
Salle des Commissions	21,00 €
Salle Michel PREVOTEAU	
Forfait pour la salle, dans le cadre d'obsèques	66,00 €
Loges pèlerins	10,00 €

SALLE MICHEL PREVOTEAU

Tarifs estivaux (du 1er mai au 14 octobre)

	Salle de Gauche	Salle de droite (cuisine)	Salle centrale (sans cuisine)
Habitants et entreprises privées de la commune	127,50 € / jour (en semaine) 195,00 € / week-end	249,00 € / jour (en semaine) 314,00 € / week-end	257,00 € / jour (en semaine) 386,00 € / week-end
Associations <i>La 1ère manifestation annuelle est GRATUITE</i>	64,00 € / jour (en semaine) 96,00 € / week-end	131,00 € / jour (en semaine) 163,50 € / week-end	131,00 € / jour (en semaine) 195,00 € / week-end
Extérieurs <i>Sur avis du Bureau Municipal</i>	273,00 € / jour (en semaine) 423,00 € / week-end	402,00 € / jour (en semaine) 555,50 € / week-end	564,00 € / jour (en semaine) 845,00 € / week-end

Tarifs hivernaux (du 15 octobre au 30 avril)

	Salle de Gauche	Salle de droite (cuisine)	Salle centrale (sans cuisine)
Habitants et entreprises privées de la commune	147,50 € / jour (en semaine) 215,00 € / week-end	269,00 € / jour (en semaine) 334,00 € / week-end	297,00 € / jour (en semaine) 426,00 € / week-end
Associations <i>La 1ère manifestation annuelle est GRATUITE*</i>	84,00 € / jour (en semaine) 116,00 € / week-end	151,00 € / jour (en semaine) 183,50 € / week-end	171,00 € / jour (en semaine) 235,00 € / week-end
Extérieurs <i>Sur avis du Bureau Municipal</i>	293,00 € / jour (en semaine) 443,00 € / week-end	422,00 € / jour (en semaine) 575,50 € / week-end	604,00 € / jour (en semaine) 885,00 € / week-end

*Une participation d'usage sera demandée sur la période hivernale (du 15 octobre au 30 avril) et s'élèvera au tarif de :

- 20,00 € pour la salle de Gauche et la salle de Droite

- 40,00 € pour la salle Centrale

Pour toute location, un chèque de caution de 500 € sera demandé.

La gratuité d'une salle est accordée pour :

- Les vins d'honneur publics organisés par les associations de BAZANCOURT.
- Les partis politiques qui le solliciteraient dans le cadre des campagnes électorales.

Un demi-tarif sur les locations est accordé chaque année aux Comités d'Entreprises de BAZANCOURT pour des manifestations non lucratives (arbre de Noël, remise de médailles, etc....), les autres manifestations seront facturées au tarif association.

Dans tous les cas, le chauffage de la salle sera dû par les preneurs, l'association devra cependant exprimer clairement quelle salle sera choisie.

En complément à ce qui est énoncé dans les tarifs ci-dessus, concernant les associations, la gratuité, chauffage inclus, sera accordée pour les écoles et associations suivantes :

- 2 gratuités pour l'école maternelle
- 2 gratuités pour l'école élémentaire
- 2 gratuités pour le collège
- La gratuité pour le comité de jumelages à l'occasion des cérémonies du jumelage liées à la commune
- La gratuité pour l'exposition-vente du club "A.T.L.A.S."
- La gratuité pour la bourse multi collections
- La gratuité pour les bourses aux vêtements
- La gratuité de la grande salle et d'une petite à l'occasion des événements suivants :
 - Sainte-Cécile (novembre)
 - Audition des élèves (x2)
 - Fête de la Musique (juin)

PHOTOCOPIES	2025 / 2026
Photocopies noir & blanc	
Format A4 - feuille (recto/verso)	0,50 €
Format A3 - feuille (recto/verso)	0,60 €
Photocopies couleurs	
Format A4 - feuille (recto/verso)	1,50 €
Format A3 - feuille (recto/verso)	2,00 €
Photocopies couleurs (tarifs associations)	
Format A4 - feuille (recto/verso)	0,75 €
Format A3 - feuille (recto/verso)	1,00 €

BUVETTE MISE EN PLACE PAR LA COMMUNE	2025 / 2026
Champagne	22,00 €
La Coupe	3,00 €
Eau (1,5 l)	1,50 €
Eau (0,5 l)	0,50 €
Soda	2,50 €
Bière	3,00 €
Boissons chaudes (thé, café)	0,50 €
Consigne gobelet	1,00 €

TARIFS "FILATURE"	2025 / 2026
Espace culturel "La Filature"	
Foyer de vie (<i>demi-journée</i>)	76,60 €
Foyer de vie (<i>journée</i>)	127,60 €
Salle verte (<i>journée</i>)	50,00 €
Auditorium (<i>journée</i>)	765,50 €
Technicien (<i>demi-journée</i>)	165,00 €
Technicien (<i>journée</i>)	330,00 €
Cabaret	
Habitants de Bazancourt	31,00 €
Extérieurs	41,00 €
Balcon	7,50 €
Tarifs culturels	
Perte de la carte lecteur	Gratuit
Pénalité de retard	0,50 € par document et par semaine
Perte d'un ouvrage ou d'un CD	Remplacement à l'identique par le lecteur
Perte d'un DVD	Prix de remplacement du DVD perdu
Achat de sac	2,30 €

Tarifs des spectacles	
Plein tarif	8,00 €
Tarif réduit (<i>étudiants & scolaires, séniors +65 ans, demandeurs d'emploi, PMR/tout handicap, groupe à partir de 6 personnes</i>)	6,00 €
Abonnement 5 spectacles adultes	25,00 €
Abonnement 5 spectacles 13-18 ans	20,00 €
Spectacle jeune public (<i>avec un accompagnateur obligatoire - gratuit pour l'accompagnateur</i>)	Gratuit
Séance scolaire pour les enfants de Bazancourt	Gratuit
Séance scolaire pour les enfants hors de Bazancourt	2,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.



Fait à BAZANCOURT
Le Maire,

Dominique LECLÈRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée, à Châlons-en-Champagne (51000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.